

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE VELLERON**

Séance du jeudi 26 Juin 2025 à 18 heures 00

Nombre de Membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
15	11	13

Date de la convocation :

17/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin, à 18 heures 00, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ARMENGOL.

Présents : Mme ALLISON Isabelle, M. ARMENGOL Philippe, Mme IMBERT Martine, M. LABICHE Marc, Mme LENADIER Gisèle, Mme MARQUEZ Sophie, Mme RIVES Nicole, M. Bernard SENET, Mme VIAU Nicole, Mme CAVALLINI Katia, Mme RUDELLE Marion.

Absents : Mme BISSIAU TASSAN Rachel, M. PARSY Damas.

Absents excusés : M. LAUGIER Jean-Luc, Mme MORATA Roberte.

Secrétaire de séance : Mme MARQUEZ Sophie.

N° 2025 / 46

Objet : Participation financière FSL 2025

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil qui vise à permettre à toute personne ou famille d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir grâce à des aides pour le règlement des frais, des dettes et des charges. En 2024, le montant des aides versées sur la commune de Velleron est de 4 805,00 €. Ce fonds est abondé par le Département, l'Etat, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et en fonction du nombre d'habitants soit 1 340,00 € pour la commune de Velleron.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le versement auprès du Conseil départemental de Vaucluse de cette participation au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

LA COMMISSION DU CCAS

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **CONSIDERANT** le courrier du Conseil départemental de Vaucluse invitant la commune à verser une contribution au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- **ENTENDU** l'exposé de Madame Nicole VIAU, Conseillère municipale déléguée à l'Action Sociale, et après débat,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le versement d'une contribution de 1 340,00 € au Département de Vaucluse en vue de contribuer à alimenter le Fonds de Solidarité pour le Logement.

Sophie MARQUEZ


CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIAL
DE VELLERON

Secrétaire de séance

Philippe ARMENGOL,


CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIAL
DE VELLERON

Président du CCAS VELLERON

Contrôle de la légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268401197-20250626-DCCAS2025-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

Et ont signé les membres présents, après lecture faite, pour expédition certifiée conforme.

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte.